



LAMALOU-LES-  
BAINS



LE POUJOL SUR  
ORB



# Garderie Itinérante

**Mercredis /  
Petites Vacances Scolaires**

**Règlement de  
fonctionnement**



**ECOLE MATERNELLE  
ET PRIMAIRE**

# Communes de Lamalou-les-Bains et le Poujol sur Orb

## 1 – Objet

La garderie périscolaire itinérante s'adresse aux enfants inscrits dans les écoles des communes de Lamalou-les-Bains et du Poujol sur Orb selon un calendrier fixé pour l'année scolaire. Les enfants de 6 à 11 ans peuvent être accueillis au Centre de Loisirs de la CDC Grand Orb.

## 2 – Situation

Le service de garderie est situé :

Communes	Locaux
Lamalou-les-Bains	Ecole maternelle *
Le Poujol sur Orb	Ecole primaire

\* En fonction du nombre et de l'âge des inscrits, la Commune se réserve le droit de transférer ce service dans les locaux de l'école primaire.

## 3 – Encadrement

L'encadrement des inscrits à la garderie est assuré par les employées communales assurant les postes d'ATSEM à l'école. Toutefois, en cas d'impossibilité pour celles-ci d'assurer le service, la Commune effectuera les remplacements nécessaires.

## 4 – Fonctionnement

Les 2 communes mettent à disposition des salles aménagées pour accueillir les enfants en fonction de l'âge et de la commune où ils sont scolarisés aux conditions ci-dessous :

Communes	Mercredis	Petites Vacances	Grandes Vacances
Lamalou-les-Bains	3 à 5 ans	3 à 5 ans	3 à 5 ans
	3 à 11 ans		
Le Poujol/Orb	3 à 5 ans	3 à 5 ans	3 à 5 ans
	3 à 11 ans		

## 5 – Horaires

Les horaires de la garderie sont les suivants :

Enfants	Mercredis <i>Période scolaire</i>				Petites Vacances			
	Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
	Accueil	Départ	Accueil	Départ	Accueil	Départ	Accueil	Départ
3 à 5 ans	7h30 à 9h00	11h30 à 12h15	13h30 à 14h30	16h30 à 18h15	7h30 à 9h00	11h30 à 12h15	13h30 à 14h30	16h30 à 18h15
6 à 11 ans			Les enfants peuvent être accueillis au Centre de Loisirs de la CDC Grand Orb					

Les parents s'engagent à respecter les horaires du service, toutefois si personne ne reprend l'enfant à la fermeture, la responsable contacte les parents ou à défaut les personnes autorisées.

En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera avertie.

## 6 – Repas

---

Les repas (froid uniquement) sont fournis par les familles sous forme de pique-nique et devront obligatoirement être placés dans un sac isotherme réfrigéré jusqu'à la structure d'accueil.

## 7 – Inscriptions

---

Les familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) doivent obligatoirement fournir à la Mairie concernée les documents suivants :

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Communes</b>
<b>Formulaire d'inscription</b>	Par mail ou par téléphone auprès de la commune concernée :  Lamalou-les-Bains : 04 67 95 63 07  Le Poujol/Orb : 04 67 95 63 28
<b>Fiche de renseignement et d'urgence</b>	

**Seuls les enfants dont la fiche de renseignement et d'urgence est complétée intégralement seront acceptés pour le service.**

Le personnel de la garderie ne peut accepter un enfant malade et aucun médicament ne sera donné à l'enfant. Tout changement d'adresse, de téléphone et de situation familiale devra également être signalé à la Mairie.

## 8 – Règlement

---

La tarification se fait à la demi-journée (3 €) ou à la journée (5 €).

Les modalités de règlement sont les suivantes, en fonction des communes :

<b>Communes</b>	<b>Lamalou-les-Bains</b>	<b>Le Poujol sur Orb</b>
<b>Adresses</b>	3 avenue Clémenceau	Place de l'Imbaisse
<b>Horaires</b>	Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h et 13h30 à 16h	Lundi, mercredi et vendredi : 08h à 12h et 14h à 17h Mardi et jeudi : 08h à 12h
<b>Mode de règlements</b>	Chèque bancaire ou espèces	
<b>Modalité de paiement</b>	Prépaiement effectué lors de l'inscription de l'enfant en mairie avec remise d'une facture acquittée	
<b>Absences *</b>	Prévenir <b>48h avant</b> au 04 67 95 63 07	Prévenir <b>48h avant</b> au 04 67 95 87 12
	<b>Aucun remboursement ne sera pratiqué</b>	

\* En cas d'absence et dans le respect du délai de prévenance de 48h, les services non consommés seront déduits lors de la prochaine inscription durant l'année scolaire en cours.

## 9 – Planning

<b>Communes</b>	<b>Mercredis</b> <i>Enfants de 3 à 11 ans</i>	<b>Petites Vacances</b> <i>Enfants de 3 à 5 ans</i>
<b>Le Poujol / Orb</b>	Du 07/09/2022 au 19/10/2022 Du 09/11/2022 au 14/12/2022 Du 04/01/2023 au 15/02/2023	Du 24/10/2022 au 04/11/2022 Du 20/02/2023 au 24/02/2023
<b>Lamalou-les-Bains</b>	Du 08/03/2023 au 19/04/2023 Du 10/05/2023 au 05/07/2023	Du 27/02/2023 au 03/03/2023 Du 24/04/2023 au 05/05/2023

## 10 – Discipline

La garderie est un lieu d'accueil où le personnel est attentif à l'autonomie des enfants, au respect des personnes et des biens, à la vie en collectivité et à l'hygiène. L'enfant doit respecter ces règles. Tout manquement à ces règles fera l'objet de rappels gradués allant de la convocation des parents ou du responsable légal, à la remise en question de l'admission de l'enfant à la garderie.

Tout acte de brutalité ou de violence est interdit. Tout manquement à la discipline ou au respect envers les adultes, toute attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel encadrant ou envers d'autres enfants, ou perturbant le bon fonctionnement de la garderie feront l'objet de sanctions dont les parents seront automatiquement avertis, pouvant mener à l'exclusion temporaire voire définitive de la garderie.

**Tout fait particulièrement grave pourra faire l'objet d'une convocation directe des parents avec une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.**

## 11 – Acceptation du règlement

Le fait d'inscrire un enfant à la garderie itinérante implique l'acceptation de ce règlement. Le présent règlement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait à Lamalou les Bains

Fait à Le Poujol sur Orb

Le 09 août 2022

Le 03 août 2022

**Guillaume DALERY**  
Maire de Lamalou-les-Bains

**Yves ROBIN**  
Maire de Le Poujol sur Orb

